

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 222

AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Duparay, Mme Chazé, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Minard,
Mme Corneloup et Mme Blin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
